MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

**SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE
DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL,
TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL
Bureau des Enseignements Technologiques
et Professionnels
1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP**

**Tél. : 01-49-55-51-07
Fax. : 01-49-55-56-17**

Note de service
DGER/POFEGTP/N2000-2056
Date : 09 JUIN 2000

CLASSEMENT :

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

A

**MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

OBJET : Recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre du BTSA "Services en espace rural".

DATE DE MISE EN APPLICATION : immédiate.

PLAN DE DIFFUSION

**Administration centrale - Diffusion B
Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt
Directions de l'Agriculture et de la Forêt des DOM
Inspection Générale de l'Agriculture
Hauts-Commissariats de la République des TOM
Conseil Général de l'Agronomie
Inspection de l'Enseignement Agricole
Etablissements Publics Nationaux et Locaux d'Enseignement Agricole
Unions Nationales Fédératives d'Etablissements Privés**

POUR INFORMATION

**Organisations Syndicales de l'Enseignement Agricole Public
Fédérations d'Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Agricole Public**

Cette note de service a pour objet de préciser et compléter les recommandations pédagogiques des modules D32, D33, D41, D42, D43, D44 et D45 du BTSA "Services en espace rural", notamment en ce qui concerne l'accompagnement des étudiants à la maturation de leur projet professionnel.

Le Sous-directeur

Edgar LEBLANC

1. Instructions concernant les dédoublements dans la discipline « sciences économiques, sociales et de gestion »

La discipline intitulée « sciences économiques, sociales et de gestion » présente dans les modules D41, D42, D43 et D44 est prise en compte pour le dédoublement lors des TP/TD au même titre que les disciplines techniques. Il s'agit, en fait, de sciences et techniques économiques et sociales. Les groupes de TP/TD sont inférieurs ou égaux à 16 élèves.

2. Accompagnement des étudiants à la maturation de leur projet professionnel

Compte tenu de la mission d'insertion (sociale, professionnelle,….) dévolue à l'enseignement agricole de par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, des spécificités du BTSA SER (caractère émergent des métiers visés, nature de la formation qui vise à l'acquisition de compétences transversales à caractère méthodologique) et de l'expérimentation liée à la mise en place de la formation, un potentiel horaire enseignant de 309,5 heures est prévu pour le suivi des élèves en stage et, notamment, pour l'accompagnement de leur projet professionnel. Par « accompagnement » on entend la maturation du projet professionnel de l'étudiant pour affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion professionnelle.
Bien que présenté par discipline sur le tableau, ce volume horaire est à gérer globalement par l'équipe. Il est destiné aussi bien à des activités collectives qu'à des suivis et des entretiens individuels. Un temps pourra être prévu à l'emploi du temps de la classe pour permettre des recherches d'information, des prises de contact, des entretiens individuels, de classe… La réflexion sur le choix et le vécu de stage pourra être intégrée à cet accompagnement.

3. Recommandations pédagogiques complémentaires

MODULE D32

Dans ce module, la connaissance des dynamiques (territoriale, économique, sociale et culturelle) qui commandent à l'organisation de l'espace rural est associée à l'étude des acteurs. Elle doit aider les étudiants à bien cerner le cadre dans lequel ils auront à agir, les types de fonctions qu'ils auront à y assumer et à situer les intérêts divers que suscite l'espace rural.

Par acteurs privés, on entend : les exploitants agricoles, les artisans ruraux, les propriétaires fonciers, les banquiers, les notaires, les prestataires de services et groupements d'entreprises,…

Par acteurs publics, on entend : les directions régionales et départementales de l'agriculture et de la forêt, les autres directions (DRAC, sécurité civile, action sanitaire et sociale, jeunesse et sports), les entreprises publiques (EDF)…

Par acteurs parapublics, on entend : les chambres d'agriculture, l'ONF, le centre régional de la propriété forestière, la MSA et autres organismes de protection sociale, les agences de bassin.

Par autres acteurs, on entend : les syndicats, les associations et les fédérations, les fondations, les élus…

Les étudiants devront étudier des acteurs appartenant aux trois champs d'activités.

N.B. : *Un complément d'étude des acteurs est prévu dans le cadre de la pluridisciplinarité.*

MODULE D33

1.	**INTRODUCTION**	4 heures
2.	**LES OUTILS DE GESTION**	
2.1.	**Utiliser les outils de gestion administrative** Les points suivants seront abordés : - factures de doit et d'avoir - différentes réductions, port, TVA - différents modes de règlement :comptant ou différé - déclaration de TVA - bulletin de salaire	10 heures
2.2.	**Utiliser les outils de gestion comptable et financière**	
2.2.1.	L'objectif est que les élèves acquièrent le principe de la partie double (par exemple en utilisant les compte en T). Le principe du livre journal sera succinctement présenté. L'enseignement des opérations sera vu dans le but de faire comprendre la construction du bilan et du compte de résultat. On se limitera à la compréhension des incidences des provisions et des amortissements sur le résultat et le bilan.	20 heures
2.2.2.	L'élève devra être capable de comprendre la structure du bilan et du compte de résultat (différents éléments constitutifs). L'attention des étudiants sera attirée sur les différences de terminologie selon les champs professionnels.	6 heures
2.2.3.	S.I.G. Le principe de construction des ratios, sera abordé. Quelques exemples seront étudiés. CAF, calcul et analyse. La notion de coût de revient sera abordée à partir d'un exemple simple. La répartition des charges indirectes sera évoquée. La marge sera vue comme le calcul de la rentabilité d'une activité. Suivant les champs professionnels la terminologie sera différente. Les étudiants seront sensibilisés à ces différences - champs « agricole » : marge brute, marge directe - « autres champs » : marge sur coût variable, marge nette Le calcul du seuil de rentabilité sera étudié.	15 heures
2.2.4.	Les méthodes de retraitement du bilan seront seulement présentées. Le calcul et l'interprétation du BFR, du FDR, de la TN, de l'endettement et de la rentabilité seront effectués à partir de bilans retraités. Il ne sera pas exigé des étudiants de construire un tableau de financement mais d'être capable de l'interpréter (voir si un investissement a été correctement financé par exemple). Lors de l'étude des différents modes de financement, les deux types de tableaux d'amortissement d'emprunt seront étudiés. Pour la rentabilité d'un investissement on s'appuiera sur les acquis du module D 11 concernant l'actualisation. Le lexique des budgets communaux sera présenté succinctement.	25 heures
2.2.5	La notion de plan de financement sera abordée dans ce point.	5 heures
2.3.	**Utiliser les outils de la gestion commerciale** Pour faire acquérir les concepts il sera nécessaire de les illustrer lors de travaux pratiques, travaux dirigés en s'appuyant sur des exemples, des trois champs. Les études du marché sont abordées dans le module D 41 et en pluridisciplinarité.	40 heures

2.4.	**Utiliser des outils de gestion de ressources humaines** L'objectif est que les étudiants acquièrent les notions de base de gestion de ressources humaines en les illustrant dans les différents champs professionnels. Un lien pourra être fait avec le D 41 (jeu des acteurs) et le D 31 (droit du travail)	10 heures
2.5.	**Identifier les principaux impôts** Il s'agit de sensibiliser les étudiants aux différents types d'impôts et non d'en faire des spécialistes de droit fiscal. On signalera aux étudiants les organismes où ils pourront s'adresser pour obtenir des compléments d'informations.	4 heures
3.	**LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES ORGANISATIONS PRESTATAIRES DE SERVICES** Ce point doit permettre aux étudiants d'acquérir les notions de base de stratégie des organisations. Pour illustrer les différentes stratégies, il sera judicieux de s'appuyer sur des cas concrets pris dans les trois champs	8 heures

Horaires indicatifs

Objectif 1			4 h
Objectif 2	2.1.		10 h
	2.2.	2.2.1	20 h
		2.2.2	6 h
		2.2.3.	15 h
		2.2.4.	27 h
		2.2.5.	6 h
	2.3.		40 h
	2.4.		10 h
	2.5.		4 h
Objectif 3			8 h

MODULE D 41

Il s'agit d'aborder l'étude de la société rurale marquée par les héritages d'une paysannerie qui en a durablement constitué la composante dominante. Ce patrimoine continue à peser sur les représentations que s'en font citadins et non-citadins. Mais après constat des ruptures contemporaines, une observation du monde rural actuel s'impose. Elle met en œuvre les méthodes de la sociologie rurale.

Le module doit être traité en première année.

Objectif 1

Il s'agit de donner les bases d'histoire générale destinées à être mobilisées au service du ou des territoires étudiés.

Objectif 2

L'étude est à conduire à travers un territoire bien défini.

Objectif 3

Il s'agit à la fois de représentations des habitants durablement installés dans ce milieu et de celles des demandeurs de services qui cherchent un nouveau cadre de vie ou des possibilités d'évasion

Objectif 4

Les éléments méthodologiques proposées dans d'autres modules et particulièrement dans le D 22 sont à mobiliser pour la construction et la réalisation de l'enquête.
Celle-ci peut être liée aux modules D 42, D 43 (objectifs 1 et 2). Il paraît opportun que les techniques d'enquête soient acquises avant le départ en stage des étudiants.

MODULE D 42

L'approche d'un territoire doit permettre d'en comprendre le fonctionnement global. Emergeront alors des problématiques pouvant trouver leurs réponses dans des projets liés aux services.
Si le diagnostic global du territoire paraît être un objectif ambitieux il est cependant nécessaire que les étudiants en acquièrent la méthodologie qu'ils pourront réutiliser lors de leur vie professionnelle.

Il est conseillé de traiter ce module en début de formation.

Le partenariat est indispensable avec un acteur support (association, collectivité locales…)
La mise en place de ce module demande entre autre une préparation aux techniques d'entretien (module D 22 – D 41).
Les différents champs disciplinaires doivent être associés de façon étroite.

MODULE D 43

Ce module constitue l'élément central autour duquel la formation se réfléchit et s'organise. Il doit être l'occasion de mobiliser l'ensemble des acquis des autres modules et de la pluridisciplinarité. Il correspond aux savoirs faire professionnels typiques du BTSA SER.

La démarche de projet vue dans le module D 22 devra être complétée et professionnalisée dans ce module. Afin de réduire le nombre de projets conduits par les étudiants une complémentarité P.I.C. – projet D 43 pourra être recherchée.

Il est rappelé que les deux projets étudiés (par un même étudiant) devront porter sur deux champs différents.

MODULE D 44

Ce module doit être traité pour que les acquis puissent être réinvestis dans d'autres domaines de la formation. Pour ce faire l'enseignant sera étroitement associé aux activités pluridisciplinaires.

L'exhaustivité des contenus n'implique que pas leur traitement de façon égale. Il est nécessaire de tenir compte des pré-acquis et pré-requis pour favoriser des mises en situations pédagogiques et professionnelles de niveau III.

La négociation commerciale n'est pas obligatoirement inhérente à chaque projet. Il est cependant nécessaire d'en percevoir les enjeux et d'en assurer la mise en œuvre au moins lors d'une situation professionnelle concrète de vente de produits, de biens ou de services.

Dans un second temps, une partie de la démarche de négociation peut être appliquée à la démarche de négociation de projet (cf. D 43).

MODULE D 45

Recommandations pédagogiques complémentaires :

Ce module est au service de tous les autres : les bases sont à acquérir en début de formation en liaison avec le module D 12 (cf. recommandations pédagogiques de ce module).

La saisie et la mise en forme de tout texte ou autre support de communication sera systématiquement encouragée. On saisira toutes les opportunités pour y parvenir.